

# Communiqué



---

La Convention sur les armes à sous-munitions a conclu son assemblée annuelle avec d'importantes avancées dans le domaine de la destruction des stocks; et a appelé les États non signataires à cesser l'utilisation de cette arme interdite

(Genève, le 7 Septembre 2016) - La Sixième Assemblée des États Parties de la Convention sur les armes à sous-munitions (6MSP en anglais) a conclu trois jours de sessions visant à évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du *Plan d'action Dubrovnik*, document adopté en septembre 2015 par les États parties lors de la Première Conférence de Révision guidant les efforts de mise en œuvre du traité jusqu'en 2020.

«Les Pays-Bas sont fiers des progrès accomplis en matière de destruction des stocks, déminage, assistance aux victimes et le nombre croissant d'États parties à la Convention. Ces avancées nous rapprochent toujours davantage de notre objectif» a déclaré S.E. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur des Pays-Bas à la Conférence sur le désarmement et Président de la Convention.

«Il est encourageant de savoir que les pays touchés ont commencé à décontaminer et libérer des terres pour son utilisation, et ont redoublé leurs efforts afin d'assister les victimes. Bien qu'il y ait encore beaucoup de travail à faire, nous sommes fiers d'avoir défini l'année 2030 comme date butoir pour la réalisation des objectifs de la Convention. Avoir convenu de cette date nous rapproche de notre objectif commun d'un monde sans armes à sous-munitions.» Le Président de la Convention a réitéré la nécessité de mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions dans les conflits. «Aucun État ne devrait utiliser ces armes aveugles. Nous appelons les États non signataires à arrêter toute utilisation de cette arme interdite, et de respecter les dispositions fixées par la présente Convention.»

Les Pays-Bas jouent un rôle majeur dans l'élimination des restes explosifs de guerre. Le pays a alloué €45 millions entre 2016-2020 à travers son Programme d'action contre les mines et les sous-munitions.

## **Adoption universelle de la Convention**

- A l'heure actuelle, 119 États ont rejoint la Convention
- L'annonce par Madagascar et la Namibie, deux États signataires, du dépôt de leur instrument de ratification dans les prochains mois a été chaleureusement accueillie.
- Bien que le nombre d'États ayant adhéré à la Convention a augmenté de façon significative, atteindre l'objectif des 130 États parties d'ici 2020 reste un défi majeur. 74 États membres de l'ONU doivent encore se joindre.
- Les Pays-Bas en qualité de Président de la Convention ont envoyé plus de 53 lettres à des États non parties, ceci afin de les encourager à rejoindre la Convention.
- L'utilisation de sous-munitions dans des États non parties en République arabe syrienne et au Yémen met une fois de plus en évidence la nécessité pour tous les États d'adhérer à la Convention.

## **Déminage des terres contaminées par des sous-munitions**

- Onze (11) États parties ont signalé avoir des zones contaminées sous leur juridiction ou le contrôle : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Tchad, le Chili, la Croatie, l'Allemagne, l'Irak, la République populaire démocratique du Lao, le Liban, le Monténégro et le Mozambique.
-

- Huit (8) États parties ont demandé de l'aide internationale pour le déminage : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Tchad, la Croatie, République populaire démocratique du Lao, le Liban, le Mozambique et les Palaos, tandis que 11 États donateurs ont déclaré avoir contribué au déminage dans des pays affectés.
- Trois (3) États parties, l'Afghanistan, la Bosnie-et-Herzégovine et le Liban ont déclaré avoir libéré des terres grâce à la mise en œuvre d'enquêtes et / ou déminage.  
Les États parties ont exprimé leur engagement à réaliser les objectifs de la Convention autant que faire se pourra d'ici à 2030.

### **Assistance aux victimes**

- Onze (11) États parties : l'Afghanistan, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Tchad, la Croatie, l'Irak, la République démocratique populaire du Lao, le Liban, le Monténégro, le Mozambique, Sierra Leone; et trois signataires : l'Angola, la République démocratique du Congo et l'Ouganda ont informé avoir des victimes d'armes à sous-munitions dans des zones sous leur juridiction.
- Sept (7) États parties : l'Afghanistan, le Tchad, la Croatie, la République populaire démocratique du Lao, le Liban, et le Mozambique ont déclaré avoir des victimes et / ou des personnes handicapées impliquées dans les processus de prise de décision sur l'assistance aux victimes.
- Cinq (5) États parties : l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la République populaire démocratique du Lao, le Liban et le Mozambique ont demandé de l'aide internationale pour l'assistance aux victimes.
- Douze (12) États parties : l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suède et la Suisse ont déclaré avoir fourni une assistance dans le domaine de l'assistance aux victimes. Le Danemark et les Pays-Bas ont intégré leurs efforts dans leur politique d'aide au développement d'outre-mer.
- Un document contenant des lignes directrices pour une approche intégrée dans le domaine de l'assistance aux victimes a été présenté par l'Australie, l'Autriche, le Chili et l'Irak et est à l'étude.

### **Destruction des armes à sous-munitions stockées**

- Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, 39 États parties ont signalé avoir des stocks d'armes à sous-munitions. Parmi ceux-ci, 29 ont déclaré s'être acquittés de leur obligation.
- Il y a encore 10 États parties ayant des obligations de destruction: le Botswana, la Bulgarie, la Croatie, le Guinée, la Guinée-Bissau, le Pérou, la Slovaquie, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Suisse.
- Depuis la dernière assemblée, trois États parties ont rempli leur obligation de destruction. L'Italie et l'Allemagne, ont rempli leur obligation respectivement cinq et trois ans avant l'échéance définie. Par ailleurs, la France a également confirmé l'achèvement des opérations de destruction des stocks d'armes à sous-munitions le 30 juin 2016, ceci deux ans avant l'échéance fixée.

### *A propos de la Convention*

La **Convention sur les armes à sous-munitions** est le traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction. La Convention a été adoptée le 30 mai 2008 à Dublin (Irlande) et a été signée à Oslo les 3 et 4 décembre 2008. La Convention est entrée en vigueur le 1er août 2010. A l'heure actuelle, 119 États ont adhéré à la Convention.

###